



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Profession de médiateur anti-covid

Question écrite n° 1952

Texte de la question

M. Philippe Ballard alerte M. le ministre de la santé et de la prévention sur la profession de médiateur anti-covid. M. le ministre, depuis le 1er février 2021, dans le cadre du dépistage massif contre la covid-19, le Gouvernement autorise désormais l'ensemble des étudiants à réaliser des prélèvements covid en devenant « Médiateur de lutte anti-covid-19 ». Ces médiateurs sont souvent là pour accompagner et sensibiliser les populations aux mesures de prévention et de promotion des gestes barrières, intervenir en appui des centres de vaccination ou pour des campagnes de sensibilisation. Ils sont alors des « des agents polyvalents », selon les mots de l'ARS. Or il est possible de devenir médiateur anti-covid avec uniquement le baccalauréat après avoir passé une formation en ligne gratuite sur 2 ou 3 jours. Et pourtant, selon la plateforme StaffMe, il s'agit de l'un des métiers d'autoentrepreneur qui paie le plus actuellement, avec un revenu moyen de 20,20 euros de l'heure. Les salaires sont attractifs pour beaucoup de jeunes notamment de banlieue, avec des missions payées jusqu'à 25 euros de l'heure. Mais souvent ces jeunes sont très peu encadrés, c'est le cas de Hussein, 28 ans, interviewé par « Le Point » en février 2022, qui confie « passer la plupart du temps de longues heures d'attente sur sa chaise dans le froid, à pianoter sur son portable ». Sachant que plusieurs milliers de médiateurs anti-covid ont été formés depuis février 2021, il lui demande s'il a évalué le coût pour la sécurité sociale de ce fonctionnement.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Ballard](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1952

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 octobre 2022](#), page 4380

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)